

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique INTERNATIONAL	Type 5 4 0 A II (à partir No châssis: 3520212D000524)	Fiche d'homologation N° CH 5424 04
--	-------------------------------------	---	---------------------------------------

Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY MBH, D-4040 Neuss
Identification	sur la plaquette du constructeur " 540 A II " devant le No du châssis " 3520212D " dans la cabine, à droite au pied du conducteur
Plaquette constructeur	à droite, au centre latéralement sur le chariot avant
N° du châssis	"DT-466-B" à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse (frappé par l'importateur)
Identification du moteur	ULRICH ROHRER-MARTI AG, 3052 Zollikofen
Importateur principal	prototype
Véhicule homologué	

Châssis		Moteur				
Nombre d'essieux	2	Marque	INTERNATIONAL	Type	DT-466-B	
Direction	hydraulique, articulées (**)	Construction	en ligne	Temps	4	
Transmission	boîte Powershift avec convertisseur de couple	Carburant	D	Position	arrière	
Nombre de vitesses	3	Rafraîchissement	eau	Nombre cylindres	6	
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues	Alessage	109,2	Course	135,9	
		Cylindree	7633	CV-impôt	38,87	
		Puissance en kW	149	à t/min	2500	
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur l'arbre à cardan	CV	203			
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Bruit à l'arrêt	78,0	dB/A	à t/min	1875
Ralentisseur	-	Silencieux	1 pot 896x381x254 mm			
Contrôle 2 circuits	+	Mesure des gaz	Bacharach 7,0 (voir fiche des émissions)			
		Déparasitage	=			

Carrosserie	pelle	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Poids à vide	7480	10780	17860
Ceintures sécurité	-	Charge utile	(poids avec pelle de 2,7 m3)		
Cale	430x250x300 mm	Poids total	7480	10780	17860
Antivol	-	Garantie fabr.	8000	10800	18500
		Dimens. pneus	23,5 R 25	23,5 R 25	(Variantes
Nombre de places	1 av. / centre ar.	Ply/bars	16 / 2,25	16 / 2,25	voir
		Charge	12460	12460	remarques)
Dimensions	intérieur	pour V max	50	50	
Longueur	7600	Empattements	2972		
Largeur	2900	Essieu double	av 2180 ar 2180		
Hauteur	3400	Voie	av - ar -		
Porte à faux	lat. 2628	Voies	av - ar -		
	av 2000	Braquage α	g 12100 d 12100		
Distance volant - vers l'avant du véhicule ->	4160				
		Garantie poids remorquable avec frein			
		Garantie poids remorquable sans frein			
		Garantie poids de l'ensemble			
		Poids remorquable teste			
		Vitesse maximale selon le constructeur			30 km/h
		Vitesse maximale testée			31 km/h
		à 2700 t/min au moteur			

Equipement 3) HCR (E) _____
 Feux de route HCR (E) _____
 Feux de croisement A (E) séparé _____
 Feux de position R (E) _____
 Feux rouges SL (E) _____
 Feux stop _____
 Clignoteurs av 1 (E) _____, 4 (E) _____ ar 2a (E) _____
 Catadiopres av _____, I (E) _____ ar I (E) _____
 Feux de gabarit av A (E) _____ ar _____
 Feux complémentaires 2/lampes de travail _____
 Eclairage plaque 2/séparé _____
 Essue-glace 1/balai _____ avec ~~XXX~~ lave-glace _____
 Avertisseurs ECSCM el 20018 _____
 ou d'autres modèles homologués _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial)
 Marque et type INTERNATIONAL 5 4 0 A II
 Homologation N° CH 5424 04
 Carrosserie pelle
 Places total 1 avant _____
 Poids a vide 17860 Carburant 0
 Charge utile - CV-impôt 38,87
 Poids total 17860 Cylindree 7633

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *-) Véhicule spécial : largeur = 2900 mm, poids = 17860 kg., distance volant - vers l'avant du véhicule = 4160 mm.
- **-) Direction : avec pompe de secours raccordée à la transmission.
- +) Contrôle 2 circuits : partie hydraulique = contrôle du niveau et lampe-témoin
partie air comprimé = manomètre double et lampe-témoin.
- 3) Equipement : l'emplacement des feux est admise pour raisons techniques; sont amovibles ainsi que les bavettes; les clignoteurs AV et les feux de gabarit sont montés sur la protection de la pelle; les feux de position dans les clignoteurs latéraux sont trop petits; doivent être débranchés et remplacés.

Inscription dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: sur la protection des dents à l'avant de la pelle;
- 138 - protection : sur les dents ou la lame niveleuse de la pelle;
- 141 - assurer : commande de la partie hydraulique de travail;
- 160 - montage : les feux prescrits, les bavettes à l'arrière.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 03.06.1982 (adm.)

Service fédéral d'homologation